

Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII
Comité de suivi de la Charte de qualité environnementale

Réunion du 27 juin 2013

Présents :

| | | |
|----------------|--|--------|
| M. LABROUCHE | Directeur général des services | Syctom |
| Mme BOUX | Directeur Général Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets | Syctom |
| M. FOURNET | Directeur Général Adjoint Projet Ivry-Paris XIII | Syctom |
| M. ILZIZINE | Directeur Adjoint Projet Ivry-Paris XIII | Syctom |
| Mme BORDES | Direction de la communication | Syctom |
| Mme VOINET | Direction Projet d'Ivry-Paris XIII | Syctom |
| M. ABDOULAZIZE | Direction Projet d'Ivry-Paris XIII | Syctom |
| Mme MAUVILLAIN | Directrice du Développement Durable | Syctom |
| Mme BARA | Direction du Développement Durable | Syctom |
| Mme FRADIN | Direction de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets | Syctom |

| | | |
|-------------|--|------|
| M. MAURY | Directeur de site centre de valorisation énergétique | IP13 |
| M. NEMR | Centre de valorisation énergétique | IP13 |
| M. MARTINET | Centre de valorisation énergétique | IP13 |

| | | |
|------------|-----------------------|------|
| M. COILLOT | Chef du centre de tri | SITA |
|------------|-----------------------|------|

| | | |
|--------------|------------------------|-------------|
| Mme POLVECHE | Inspecteur I.C. | DRIEE UT 94 |
| Mme TRONEL | Adjoint au chef d'U.T. | DRIEE UT 94 |

| | | |
|--------------|--|------------------------|
| Mme LOICHOT | Elue de la ville d'Ivry, déléguée à l'éco-quartier | Ville d'Ivry-sur-Seine |
| Mme SPIRO | Conseillère Municipale déléguée à la vie de quartier (Ivry-Port) | Ville d'Ivry-sur-Seine |
| M. STAMPFLER | Chargé de Mission | Ville d'Ivry-sur-Seine |
| M. BRIARD | Chargé de Mission D.G. | Ville d'Ivry-sur-Seine |

| | | |
|------------|-------------------|--------------------|
| M. POUTEAU | Chargé de Mission | C.G. Ile de France |
|------------|-------------------|--------------------|

| | | |
|----------------------|--|-------------------------------------|
| M. VERILLON | | Conseil de quartier N°8 Paris 13ème |
| Mme EINHORN Brigitte | | ADA 13 |
| M. BUISSON | | ADA 13 |
| Mme CONNAN Anne | | Collectif 3R/Passerelle |
| M. HOFNUNG Daniel | | ATTAC |

| | | |
|---------------|--------------------------|----------|
| Mme KAUFFMANN | Responsable Pôles Etudes | AIRPARIF |
| M. JOLY | Ingénieur Etudes | AIRPARIF |

Introduction

La présente réunion a pour objet la présentation des indicateurs de la charte de qualité environnementale du centre Ivry-Paris XIII. Elle portera sur les points suivants :

1. La vie du centre
2. Les données d'exploitation
3. Le bilan énergétique, les consommations et rejets
4. Les retombées atmosphériques
5. L'information des Sentinelles et des riverains
6. Les opérations d'information et de sensibilisation du public
7. Les questions diverses
8. La proposition de campagne de mesures AIRPARIF autour de l'usine d'incinération

Les exploitants du site Ivry-Paris XIII (centre d'incinération et centre de tri) présentent les 3 premiers points, AIRPARIF le point 8 et le Sycotom les autres points de l'ordre du jour.

Nota : - De façon générale, les tableaux fournis dans le présent compte-rendu récapitulent de façon synthétique les éléments présentés au cours de la réunion. Pour une présentation complète de ces éléments, se reporter au diaporama mis en ligne sur le site internet du Sycotom.

- Sauf précision contraire, les informations données dans les tableaux du présent compte-rendu portent sur l'année 2012. Le diaporama mis en ligne sur le site internet du Sycotom présente également des données relatives au 1er trimestre 2013.

Vie du centre

| Centre de tri de collectes sélectives et déchèterie | |
|--|--|
| Disponibilité année 2012 | Chaîne de tri : 96.49% |
| Faits marquants | <p><u>Centre de tri :</u> En 2012, les principales rénovations ont été effectuées sur les installations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- 14 convoyeurs dont le tapis d'alimentation- Remise à niveau des machines de tri optique- Remplacement des dispositifs de sécurité Trommel <p>Début 2013, les travaux suivants ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un nouveau convoyeur de refus sur la ligne des plastiques pour améliorer la qualité- Remise à niveau de la presse à balles- Remplacement des tapis et moteurs sur 3 convoyeurs <p><u>Déchèterie :</u> Sécurisation de la déchèterie, avec remplacement des barrières de sécurité.</p> |

| Unité de valorisation énergétique | |
|--|--|
| Disponibilité année 2012 | Ligne four chaudière 1 : 86% Ligne four chaudière 2 : 82% |
| Faits marquants | <p>Fin des travaux de prolongation d'exploitation en février 2012</p> <p>Mise à niveau de la technologie des automates des ponts roulants</p> <p>Installation d'obturateurs à chaque point de rejet pour isoler le réseau d'assainissement du site du réseau public en cas de besoin.</p> <p>Etudes et commandes passées pour la mise en place de nouveaux silencieux HP sur la sortie des surchauffeurs</p> <p>Incident d'exploitation le 18 juin 2012 (Glissement des déchets)</p> <p>Incident d'exploitation le 6 septembre 2012 (Perte de l'alimentation électrique)</p> |

Données d'exploitation

Le tableau suivant récapitule de façon synthétique les points présentés par les deux exploitants du site Ivry-Paris XIII (voir présentations Powerpoint)

| | Centre de tri de collectes sélectives et déchèterie | Unité de valorisation énergétique |
|------------------------|---|---|
| Flux entrants | 30 023 t de collectes sélectives réceptionnées pour le centre de tri dont : - 212 benne(s) refusée(s) - 557 tonnes déclassée(s) 5907 t de déchets réceptionnées à la déchèterie | 712 910 t d'ordures ménagères (688 420 t incinérées) |
| Flux sortants | Pour le centre de tri Métaux : 457 t Cartons : 5 384 t Plastiques : 1 327 t ELA : 83 t (Emballages pour Liquides Alimentaires) JRM : 9 511 t (Journaux Revues Magazines) Autres fibreux : 2 931 t PEM : 50 t (Petit Electro-Ménagers) Refus de tri : 10 219 t Pour la déchèterie Métaux : 181 t Bois : 721 t Gravats : 3522 t Déchets verts : 289 t Cartons : 61 t Tout venant incinéré : 922 t Réemploi : 2 t (partenariat EMMAUS démarré en août 2012) D3E: 138 t (Déchets Electriques et Electroniques) Vêtements : 18 t DMS : 71 t (Déchets Ménagers Spéciaux) | OM transférées : 23 206 t Mâchefers : 122 570 t Ferrailles : 12 519 t Cendres et boues : 17 170 t Gâteaux de filtration : 1 279 t |
| Circulations (moyenne) | 29 camions / jour | 397 camions / jour |
| Transport fluvial | JRM : 8 336 t (Journaux Revues Magazines) Nombre de camions évités : 362 Cartons : 608 T Nombre de camions évités : 26 Plastiques : 738 t Nombre de camions évités : 32 | Mâchefers : 454 péniches Nombre de camions évités : 4909 |

Bilan énergétique, consommations et rejets

Le tableau suivant récapitule de façon synthétique les points présentés par l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique (voir présentations Powerpoint)

| | Unité de valorisation énergétique |
|-------------------|---|
| Bilan énergétique | Production vapeur : 1 743 103 t Livraison vapeur chauffage urbain : 1 314 398 t Production électrique : 123 243 MWh Revente électrique : 60 552 MWh Achat gaz : 19 033 MWh Achat électricité : 3 720 MWh Achat fuel : 92 640 litres |
| Consommations | Eau brute : 1 576 186 m ³ Eau de ville : 17 285 m ³ Réactifs du traitement des fumées Chaux : 1 515 t Charbon actif : 234 t Ammoniaque : 1 807 t Soude : 546 t Acide chlorhydrique : 9 t Acide sulfurique : 300 t |
| Rejets | Rejets atmosphériques : Voir résultats sur Powerpoint Rejets liquides : Voir résultats sur Powerpoint |

Echanges suite aux présentations des exploitants

M. VERILLON s'interroge sur le niveau plus élevé des dioxines/furannes qui a été mesuré lors du prélèvement ponctuel réalisé en cheminée au cours du 1^{er} trimestre 2013 sur le four 2.

L'exploitant IP13 précise qu'il a effectué un contrôle des différents paramètres mesurés en continu lors de ce prélèvement tels que la température de combustion au sein du four ou la teneur en monoxyde de carbone dans les fumées de combustion. Il s'avère que ces paramètres sont restés dans des niveaux habituels et il n'y a donc pas eu de problème au niveau du fonctionnement du four. L'exploitant n'est donc pas en mesure d'expliquer cette élévation du niveau de dioxines/furannes mais rappelle toutefois que ce niveau reste inférieur à la valeur limite applicable. Il précise également que le prélèvement en continu des dioxines/furannes sur une durée de 1 mois qui a été réalisé à la même période n'a pas montré de dérive sur les teneurs en dioxines/furannes dans les fumées de combustion.

Suite à une question de M. VERILLON, l'exploitant précise que la mesure réglementaire de dioxines/furannes consiste en un prélèvement de fumées dans les cheminées, ce prélèvement étant ensuite analysé en laboratoire par chromatographie pour déterminer les teneurs en dioxines et furannes. Prélèvements et analyses sont réalisés par des organismes agréés.

Actuellement, deux organismes agréés sont chargés de réaliser ces mesures (dioxines/furannes mais aussi l'ensemble des composés faisant l'objet d'un suivi réglementaire) : SOCOR AIR pour le compte du Sycotm (2 analyses par an) et BUREAU VERITAS pour le compte de l'exploitant (2 analyses par an).

M. HOFFNUNG souhaiterait savoir si les analyses sont réalisées en fonction de la taille des poussières (c'est-à-dire PM10, PM2.5 et PM1).

Mme MAUVILLAIN répond que des analyses ont été réalisées par un laboratoire pour déterminer la répartition des PM10 et PM2.5 (particules de diamètre inférieur à 10 µm et 2,5 µm, respectivement)

parmi les particules mesurées dans les rejets atmosphériques mais que les résultats de ces analyses n'ont pas encore été fournis. Les résultats seront présentés lors d'une prochaine réunion.

Retombées atmosphériques

Mme MAUVILLAIN présente les résultats de la campagne réglementaire de surveillance des retombées atmosphériques.

Cette campagne a été réalisée du 18 septembre au 21 novembre 2012 avec 12 sites de prélèvement, dont 2 points témoins et 1 point dans l'enceinte du site.

Résultats des mesures de dépôts en dioxines/furannes :

Les valeurs en dépôts de dioxines/furannes vont de 0,42 pg I-TEQ/m²/jour à 2,12 pg I-TEQ/m²/jour.

Ces valeurs sont particulièrement faibles, sachant que les valeurs de référence de l'INERIS sont les suivantes :

- zone rurale : 5 à 20 pg I-TEQ/m²/jour
- zone urbaine : 10 à 85 pg I-TEQ/m²/jour
- proche d'une source : jusqu'à 1000 pg I-TEQ/m²/jour

A titre d'information, les valeurs des campagnes précédentes sont présentées dans le tableau suivant :

| Année | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Valeur moyenne | 3,19 | 2,67 | 1,81 | 2,68 | 1,82 | 7,60 | 1,91 | 0,84 |

Valeur moyenne en pg I-TEQ/m²/jour

Ainsi, les moyennes de 2006 à 2012 (hors 2010) sont inférieures à celle de la campagne de 2005 qui a été réalisée avant la mise en place du traitement complémentaire des fumées.

La moyenne des dépôts en 2012 correspond à la valeur la plus faible mesurée depuis le début du suivi en 2005.

Rappel : En 2010, aucune des 17 dioxines et furanes mesurée n'avait été quantifiée lors de l'analyse. La valeur de concentration totale retenue étant alors égale à la somme des limites de quantification du laboratoire, elles-mêmes assez élevées, cela explique que la valeur obtenue soit supérieure à celles habituellement mesurées. La comparaison des résultats de cette campagne avec ceux des autres années n'est donc pas pertinente.

Concernant le point J31 (toiture de la Médiathèque), la valeur mesurée en septembre 2012 est de 0,55I-TEQ/m²/jour et confirme la valeur observée en avril 2012

Résultats des mesures de dépôts en métaux :

13 métaux sont surveillés.

Les valeurs en dépôts de métaux vont de 57,37 µg/m²/jour à 214,74 µg/m²/jour.

Il n'existe pas de valeurs réglementaires limites européennes ou françaises pour les retombées de ces métaux.

A titre d'information, les valeurs des campagnes précédentes sont présentées dans le tableau suivant :

| Année | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|----------------|-------|--------|--------|--------|--------|
| Valeur moyenne | 105,4 | 137,06 | 163,30 | 143,50 | 124,48 |

Valeur moyenne en µg/m²/jour

Il en ressort que les moyennes de 2008 à 2012 sont globalement du même ordre de grandeur.

Mme MAUVILLAIN rappelle que l'ensemble des 13 métaux a été analysé dans les jauges seulement à partir de l'année 2008.

Mme MAUVILLAIN conclut son intervention en soulignant que la campagne de mesures de 2012 révèle que le fonctionnement de l'usine d'Ivry-sur-Seine n'entraîne pas de modification significative au niveau des dépôts en dioxines et furanes. S'agissant des dépôts en métaux, ceux-ci sont très variables et les résultats ne permettent pas de mettre en évidence l'influence des émissions de l'usine d'Ivry-sur-Seine en 2012, ce qui est conforme avec les résultats des années précédentes.

Information des Sentinelles et des riverains

Mme BORDES fait le point concernant l'information des Sentinelles et des riverains :

- Information sur les essais de mise en lumière des 2 cheminées (5 juillet)
(« *Nuit Blanche 2012* » - « *Suivez mon panache rose* », J. Daurias)
- Information sur le dégagement de fumées le 6 septembre 2012
- Information préalable sur des interventions techniques
 - 2 avril 2013 : intervention technique (dégagement de vapeur)
 - 29-30 mai 2013 : essais techniques
- Signalement d'un problème d'odeurs le 2 juin 2013
(*mail de Dominique Pagès : réponse apportée le 12 juin*)
- Information sur l'état d'avancement de la procédure le 12 juin 2013
(*en réponse au mail de M. Boris Pétroff du 28 mai*)
- Invitation à visiter le centre de méthanisation du SIVOM à Varennes-Jarcy le 12 juillet 2013 (mail le 12 juin 2013)

Opérations d'information et de sensibilisation du public

Mme Bordes fait le point concernant les opérations d'information et de sensibilisation du public :

1127 personnes ont été accueillies au centre Ivry-Paris XIII en 2012 (*contre 2107 en 2011*)

- Scolaires : 821
- Grand public : 159
- Entreprises : 20
- Délégations d'élus étrangers : 20
- Gardiens d'immeubles, collectivités locales, ambassadeurs du tri : 107

484 visiteurs ont été accueillis durant le 1^{er} semestre 2013

- Scolaires : 380
- Grand public : 58
- Gardiens d'immeubles, collectivités locales, ambassadeurs du tri : 45
- 1 journaliste

Une Journée Portes Ouvertes a été organisée le 8 juin 2013: 227 visiteurs ont été accueillis (*contre 224 en 2012, et 585 en 2011*). 104 étaient originaires du Val de Marne (dont 44 d'Ivry), 87 de Paris.

Questions diverses

Au titre des questions diverses, Mme Bordes aborde les points suivants :

- Visite d'entreprise :
Le 22 mars 2013, une quinzaine de personnes du Mouvement Leclerc (Unilec, Galec, Scamark, Siplec, Leclerc Voyages, Santé au travail) a visité le site.
- Elargissement du groupe des Sentinelles :
5 nouvelles Sentinelles ont rejoint le groupe :
 - 1 représentante de l'association CLCV : Erica Tredweel
 - 2 personnes originaires du 13^e arrondissement, membres de la commission de suivi de site (1^{ère} réunion le 18/03/13) : Claire Davy et Serge Toka
 - 2 personnes du Mouvement Leclerc à Ivry-sur-Seine : Dominique Bruyez (Galec) et Vincent Gachet (Scamark)

M. FOURNET propose aux partenaires d'intervenir sur les éléments qui viennent de leur être présentés avant de passer au dernier point de la réunion, à savoir la présentation de l'étude AIRPARIF.

Echanges suite aux présentations du Syctom

Mme CONNAN indique se souvenir que lors de la réunion du comité de suivi de site, les refus de tri représentaient 31%. Elle souhaiterait savoir si c'est toujours le cas aujourd'hui, parce qu'elle ne les a pas identifiés dans la présentation des données qui vient d'être faite.

M. FOURNET confirme qu'il y a toujours environ 30% de refus et précise que ce chiffre a bien été présenté dans le diaporama qui a été projeté.

Mme CONNAN rappelle par ailleurs que la demande des associations concernait la mise en place d'une jauge OWEN à l'école Dulcie September, et non pas des mesures de qualité de l'air ambiant. Elle demande par exemple si les dioxines/furannes font partie de l'étude AIRPARIF.

M. FOURNET rappelle que la demande qui a été formalisée dans un courrier par les associations concernait les particules et les métaux lourds et visait précisément à connaître la contribution de l'usine aux concentrations relevées au niveau de l'école. La technique de la jauge Owen, utilisée lors des campagnes réglementaires de surveillance des retombées atmosphériques, ne permet pas une telle discrimination. La méthode proposée par AIRPARIF, qui sera détaillée par la suite, semble plus pertinente, au regard des objectifs et demandes des associations.

M. HOFFNUNG rappelle qu'il avait fait observer que la station météo de Paris Montsouris, qui sert à établir la rose des vents, est un peu loin de l'usine. Il souhaiterait donc savoir si une mesure locale va être réalisée de façon à être plus conforme à la réalité du site.

M. FOURNET indique qu'il existe sur le toit de l'usine une station météo et que des comparaisons sont en train d'être réalisées entre les mesures relevées à la station de Paris Montsouris et celles relevées à l'usine. Les résultats pourront être présentés lors d'une prochaine réunion.

Mme LOICHOT revient sur la question des refus de tri et s'interroge sur la persistance de leur quantité importante (1/3 de ce qui est collecté).

Elle précise que certains bacs jaunes ne sont pas dirigés en centre de tri mais directement envoyés avec les ordures ménagères résiduelles.

Elle rappelle l'importance de faire de la communication auprès de la population pour améliorer l'efficacité du tri, et demande quelles dispositions seront prises pour résoudre ce problème.

Mme LOICHOT attire par ailleurs l'attention sur le fait que les Sentinelles ne doivent pas être les porte-voix du Syctom et ne doivent pas être dépendantes de l'information données par le Syctom. Elle attire l'attention sur l'importance de la formation de ces Sentinelles pour que ces dernières puissent assurer leur mission. Elle constate que la volonté du Syctom sur ce point est manquante.

M. FOURNET rappelle que le Syctom ne ménage pas ses efforts pour améliorer la qualité des collectes sélectives tout en précisant que le Syctom n'a pas en charge ces collectes.

S'agissant des sentinelles, M. FOURNET tient à affirmer qu'il s'agit d'un faux procès et rappelle que les Sentinelles ont été mises en place il y a seulement un an, et qu'il y a très peu de sites en France où ce dispositif existe.

Il rappelle que le Syctom a déjà engagé des actions pour former ces Sentinelles :

- accueil des Sentinelles en octobre 2012 dans le centre Ivry-Paris XIII pour leur présenter dans le détail le fonctionnement du centre et le projet de transformation du centre
- proposition aux Sentinelles de leur faire visiter d'autres centres, comme celui de Varennes-Jarcy qui est programmé dans les prochains jours.

M. FOURNET ajoute en outre que le Syctom a précisé aux Sentinelles qu'elles ne devaient pas hésiter à faire part de leurs demandes de formation. Le Syctom organisera toutes les réunions et/ou visites nécessaires pour répondre à ces demandes, avec l'intervention d'experts si nécessaire.

Mme BOUX souhaite revenir sur la question de la collecte sélective. Elle précise que les refus de tri de 30% concernent des refus en sortie de centre de tri, sachant que les collectes apportées en entrée du centre de tri se caractérisent par un taux de refus de l'ordre de 18% qui résulte des erreurs de tri des habitants (sacs, jouets, etc...).

Mme BOUX rappelle que le Syctom réalise de nombreuses actions pour développer et améliorer la collecte sélective : outils de communication proposés aux collectivités territoriales, manifestations dans les écoles, campagnes d'affichage, formations d'ambassadeurs de tri, messages brefs de sensibilisation à destination du public, ex : « j'y pense donc je trie »...

Mme BOUX indique que le bassin versant du centre de tri de Sevran fait l'objet d'une expérimentation de l'extension des consignes de tri, et qu'à ce titre, des moyens importants ont été mis en œuvre avec notamment une communication de proximité auprès de la population. Il s'en est suivi une amélioration de 6% du ratio de collecte sélective par habitant.

Elle rappelle enfin que les outils de communication proposés par le Syctom sont à la disposition de l'ensemble des associations, qui sont des très bons relais de communication pour améliorer le geste de tri.

Campagne de mesures AIRPARIF autour de l'usine d'incinération

M. JOLY fait un bref rappel du rôle et des missions d'AIRPARIF, association indépendante fondée sur la base de la loi de 1901, chargée pour le compte de l'Etat et des pouvoirs publics, de la mise en œuvre des moyens de surveillance de la qualité de l'air ambiant sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

AIRPARIF publie chaque année sur son site internet un bilan de la qualité de l'air en Ile-de-France sur la base de la soixantaine de polluants mesurés (dont 13 sont réglementés).

Il en ressort que, parmi ces composés, les particules, le dioxyde d'azote, le benzène et l'ozone dépassent au moins une fois par an une valeur réglementaire. Pour ce qui est des PM10, les niveaux les plus élevés sont principalement rencontrés le long des voies de circulation et dans les zones densément peuplées (voir présentation PowerPoint AIRPARIF).

Depuis 2007, AIRPARIF réalise un plan pluriannuel de surveillance des métaux à proximité des principales zones industrielles d'Ile-de-France.

En ce qui concerne le site d'Ivry, AIRPARIF propose de réaliser, en complément des mesures de métaux, des mesures des particules dans l'air (PM10 et PM2.5).

Pendant toute la durée de la campagne proposée (6 semaines), les mesures seraient réalisées au pas de temps horaire pour les particules, et sur la base de prélèvements d'une durée d'une semaine pour les métaux.

5 sites de mesures seraient retenus autour de l'usine du Syctom, dont un à l'école Dulcie September.

Les mesures porteraient sur :

- 4 métaux (arsenic, cadmium, nickel et plomb) dont les concentrations dans l'air ambiant sont règlementées au niveau européen,
- 6 autres métaux traceurs des activités de l'usine du Syctom et des autres sources émettrices du secteur (trafic routier, trafic ferroviaire..),
- Les particules PM2.5 et PM10

Le démarrage de la campagne serait prévu pour le 16 septembre 2013 afin qu'elle se déroule simultanément à la campagne réglementaire de surveillance des retombées atmosphériques.

Echanges suite à la présentation d'AIRPARIF

Mme LOICHOT souhaiterait savoir s'il est possible de faire des relevés sur un site présentant un contexte équivalent à celui du site Ivry-Paris XIII (boulevard périphérique, autoroute), afin d'établir par comparaison la contribution de l'usine du Syctom à la pollution environnante.

AIRPARIF répond que l'étude qu'il propose de réaliser répond précisément à cet objectif, mais selon une méthodologie différente qui combine deux principes :

- réaliser des mesures en différents points autour de l'usine, de telle sorte que ces mesures soient effectuées en amont et en aval du site par rapport aux vents dominants
- mesurer des composés de métaux traceurs de l'activité de l'usine (à titre d'information, le cuivre est plutôt représentatif de l'activité routière et ferroviaire)

Cette méthode vise ainsi à évaluer l'impact de l'usine ainsi que le niveau d'exposition de la population.

S'agissant de la méthode proposée par Mme LOICHOT, AIRPARIF précise qu'il faudrait trouver un site présentant un contexte identique à celui de l'usine Ivry-Paris XIII, tout en s'assurant que ce site de comparaison ne présente aucune autre source de pollution. Cette méthode présente donc trop de difficultés.

Mme CONNAN remercie pour la démarche qui est proposée et souhaiterait connaître les traceurs de l'activité de l'UIOM. Elle précise par ailleurs que la demande qui a été faite concernant la mise en place d'une jauge à l'école Dulcie September n'est pas contradictoire avec la démarche qui a été présentée.

M. VERILLON indique qu'il faut mettre à profit les arrêts programmés des fours pour faire des mesures et identifier la contribution de l'usine.

Mme MAUVILLAIN rappelle qu'en 2011, une jauge Owen a été mise en place pendant l'arrêt des fours et que les résultats des analyses ont montré :

- des niveaux de dioxines/furanne légèrement supérieurs à ceux habituellement relevés lors de l'usine en fonctionnement
- des niveaux de métaux lourds nettement plus importants (notamment pour le zinc)

Ces résultats ont été présentés lors de la réunion du comité de la charte de juin 2012.

M. FOURNET indique que la faisabilité technique de la mise en place d'une jauge Owen à l'école Dulcie September est en cours d'étude.

M. FOURNET rappelle que les mesures réalisées par jauge Owen représentent une situation cumulée sur la période de prélèvement par la jauge (2 mois) et qu'à ce titre, l'étude proposée par AIRPARIF permet d'obtenir des résultats beaucoup plus fins.

Il indique en outre que cette campagne d'AIRPARIF sera réalisée parallèlement à la campagne réglementaire des jauges Owen. Il sera donc possible de confronter les résultats de l'étude AIRPARIF avec la campagne de mesure réglementaire de surveillance des retombées atmosphériques.

Concernant les traceurs de l'activité de l'UIOM, Mme MAUVILLAIN précise qu'il s'agit des dioxines et métaux, tout en précisant que la suite de la démarche consiste justement à définir précisément avec AIRPARIF les métaux traceurs qui seront mesurés.

Mme MAUVILLAIN tient à rappeler que les émissions de dioxines ont nettement diminué ces dernières années, ce constat s'appuyant à la fois sur les mesures qui ont été réalisées au moyen de jauges Owen, mais également sur les travaux réalisés par le CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique).

Mme CONNAN est d'accord sur ce point, mais rappelle que le tonnage incinéré à l'usine du Sycotom est important et que par conséquent, même si les normes de rejet sont à des niveaux très bas, les quantités de polluants rejetées à l'atmosphère sont nécessairement importantes.

M. HOFFNUNG souhaiterait savoir si AIRPARIF mène des campagnes de mesures des PM1 (particules de taille inférieure 1 micromètre), sachant que ces particules sont plus fines que les PM10 (particules de diamètre inférieure à 10 micromètres) et PM2.5 (particules de diamètre inférieure 2,5 micromètres), et qu'elles sont donc potentiellement plus dangereuses.

AIRPARIF répond que le suivi des particules PM1 ne fait pas partie de ses campagnes régulières de mesures de la qualité de l'air, compte tenu du fait qu'elle ne dispose pas d'appareils de mesure adaptés. Les PM1 sont à l'heure actuelle mesurées lors de campagnes particulières, qui s'inscrivent dans le cadre de démarches de recherche.

Les techniques de mesure des PM1 sont en effet particulièrement délicates. Pour les PM10 (particules de taille inférieure à 10 micromètres) et PM2.5 (particules de taille inférieure 2,5 micromètres), la mesure consiste à peser ces particules au moyen d'une microbalance.

Or plus les particules sont petites, moins celles-ci ont un poids suffisant pour recourir de façon fiable à une mesure par microbalance ce qui est précisément le cas des PM1.

AIRPARIF rappelle en outre que les PM1 ne font pas l'objet d'une réglementation en matière de qualité de l'air.

M. FOURNET indique qu'il est bien entendu possible d'échanger sur le choix des métaux traceurs, sachant qu'AIRPARIF a indiqué que le choix de ces métaux doit être finalisé au plus tard mi-septembre, c'est-à-dire juste avant le démarrage des analyses sur site.

M. FOURNET précise que les éléments de contexte de l'étude seront adressés aux participants de la réunion, afin que chacun soit en mesure, s'il le souhaite, de prendre contact avec le Sycotom pour échanger et faire, le cas échéant, des propositions sur le choix des métaux traceurs.

Il conclut en indiquant qu'il sera bien entendu possible d'organiser une réunion en fin d'année, par rapport à la campagne qui aura été réalisée et faire un point sur les études menées.